

Communiqué commun aux représentants syndicaux CFDT, CGT, FSU/SUD, UNSA

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Catherine Steenkiste, Alain Culpin, Marie-Louise Moran, Elisabeth Parailous, Catherine Skrzat Alexis Heber-Suffrin	Naima Aaddane Dominique Fournier Nadine Marchand Sophie Tissier Eddy Yoyo

Le 7 décembre 2011 s'est tenue la CAP des SA. L'ensemble des représentants élus du personnel demande au président le report de 2 points inscrits à l'ordre du jour, soit les promotions de grade en classe exceptionnelle et en classe supérieure.

Cette demande de report est motivée par l'absence de validation officielle et réglementaire par la DGAFP du taux promus/promouvables qui détermine le nombre de postes offerts à la promotion. Monsieur Oberlis nous annonce, juste avant l'étude éventuelle de ces points à l'ordre du jour, que la DGAFP a, par téléphone, donné son aval à la proposition ministérielle de ratio. Rien n'est signé, aucun arrêté n'est publié, rien n'est acceptable réglementairement !

De ce fait, les agents retenus pour cette promotion ne seront réellement promus qu'après publication fixant définitivement les taux applicables. Ces promotions ne sont donc ni communicables ni effectives. Dans ces conditions, les élus du personnel estiment ne pas pouvoir remplir leur rôle qui est de défendre les intérêts des agents du corps.

Nous avons déjà vu l'intérêt que l'administration porte aux notions de dialogue social et de parité lors de l'examen du tour extérieur de C en B, en offrant 7 postes, en en mettant 1 en réserve pour l'attribuer ultérieurement à un agent permanent syndical..... le tout pour 4530 agents promouvables de catégories C, dont 1785 administratifs, dans un vivier restreint de 300 adjoints administratifs principaux de 1ère classe.

L'administration a établi sa liste préférentielle, non communiquée aux élus ce jour, à fortiori la veille et clairement non négociable en séance. Les fiches d'évaluation des agents que nous défendons, sont "poliment" lues. Même si elles paraissent excellentes aux yeux des représentants de l'Administration, elles ne donnent lieu à aucun débat. Pire, un appel téléphonique à midi pousse le Président à ajouter un nouveau nom à sa liste préférentielle et obère le 8ème poste.

Il est regrettable de constater que les discussions relatives aux promotions ne puissent s'inscrire dans la durée et que des agents proposés à de nombreuses reprises et ayant d'excellents dossiers se voient systématiquement "barrés" par leur Direction.

Quid du travail considérable fourni dans la précipitation par les gestionnaires de carrière du corps ? Quid de celui des représentants effectué dans des conditions déplorables ? Siégeons-nous valablement, dans le respect d'un dialogue social prétendument rénové ou sommes-nous là pour valider les avis définitifs, sinon tardifs, de l'Administration en qualité de "potiches" ?

Nous ne pensons pas avoir été élus par vous dans cette optique !

Le report de l'examen des promotions de grades n'ayant pas été accepté par le Président de la CAP, les représentants du personnel ont décidé à l'unanimité de quitter la séance, laissant à l'Administration la responsabilité de ses choix qui ne peuvent plus être discutés.

Lorsque les résultats de la sinistre farce des promotions de grades seront rendus publics, libre à chacun qui estimerait avoir été lésé de demander, au moyen d'un recours gracieux, l'annulation des avis rendus par la seule parité administrative en l'absence de publication des taux de promotion.

Par respect pour les agents qui nous ont élus, nous ne pouvons dignement nous prêter plus longtemps à cette mascarade de paritarisme et à cette négation totale et méprisante de nos mandats.

Le 8 décembre 2011